

Les avantages du prélèvement automatique



1 SIMPLE

Une seule demande suffit pour mettre en place le prélèvement automatique de votre loyer.



2 PRATIQUE

Choisissez votre date de prélèvement : **le 1^{er}, le 5, le 10 ou le 15 de chaque mois.**



3 SÉCURISÉ

Un mode de paiement protégé sans risque d'oubli ni de retard.



4 FLEXIBLE

Vous pouvez y mettre fin quand vous le souhaitez (avant le 16 du mois pour que l'arrêt soit effectif le mois suivant).



5 GRATUIT

Sans frais supplémentaire.
Zéro perte de temps.

RAPPEL

Les dates de prélèvement,
au choix : le 1^{er}, le 5, le 10 ou le 15
de chaque mois.

Seul le loyer est prélevé,
les régularisations de charges et les
autres factures ponctuelles font
l'objet d'une facturation distincte.

Prélèvement automatique

5 BONNES RAISONS d'y souscrire



Pour plus d'informations sur
le **prélèvement automatique**,
rapprochez-vous de votre
gestionnaire locatif et social.





Le prélèvement automatique comment ça marche ?

1

Complétez le mandat de prélèvement SEPA ci-contre en indiquant :

- Vos nom, prénom et adresse postale
- Vos coordonnées bancaires (BIC, IBAN)
- La date de prélèvement souhaitée

Datez et signez le mandat de prélèvement

2

Joignez un RIB ou format IBAN et remettez le tout à votre gardien (en loge) ou à votre gestionnaire locatif (en agence).

À NOTER

Seul le loyer est prélevé

Les régularisations de charges et les factures ponctuelles ne sont pas prélevées. Elles font l'objet d'une facturation distincte.



Office Public
Plaine
Commune
Habitat



MANDAT DE PRÉLÈVEMENT SEPA

Single Euro Payments Area

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez PLAINE COMMUNE HABITAT à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de PLAINE COMMUNE HABITAT. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque suivant les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.

Débiteur

Référence unique de mandat :
Cadre réservé à l'Office, ne pas compléter.

Votre nom et prénom :
Votre adresse :

Code postal :
Ville :
Pays : **FRANCE**

Créancier

Identifiant créancier SEPA : **FR06ZZZ500422**

Nom : **OPH PLAINE COMMUNE HABITAT**
Adresse : **5 bis, rue Danielle Casanova
CS 20017**

Code postal : **93207**
Ville : **Saint-Denis CEDEX**
Pays : **FRANCE**

IBAN

<input type="text"/>							
----------------------	----------------------	----------------------	----------------------	----------------------	----------------------	----------------------	----------------------

BIC

<input type="text"/>									
----------------------	----------------------	----------------------	----------------------	----------------------	----------------------	----------------------	----------------------	----------------------	----------------------

Paiement : Récurrent / Répétitif Ponctuel
 Paiement au 1 Paiement au 5 Paiement au 10 Paiement au 15

À : _____ Le : _____ Signature : _____

Nota : Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez demander auprès de votre banque.

Le service Gestion Locative de Plaine Commune Habitat dispose de moyens informatiques destinés à gérer plus facilement la vie de votre contrat. Les informations enregistrées sont réservées à l'usage du service concerné et ne peuvent être communiquées qu'aux destinataires suivants : Prestataires ou Régie de Plaine Commune Habitat intervenant pour des demandes de travaux, maintenance et relevés, Prestataires mandatés par Plaine Commune Habitat dans le cadre d'enquêtes, Prestataires mandatés par Plaine Commune Habitat pour les éditions (Avis d'échéances, régularisation de charges...), Partenaires et Institutionnels, Services contentieux et Action Sociale, Direction des affaires juridiques, huissiers et avocats dans le cadre d'un pré contentieux ou contentieux.

Conformément aux articles 39 et suivants de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, toute personne peut obtenir communication et, le cas échéant, rectification ou suppression des informations la concernant, en s'adressant au Délégué à la Protection des Données de Plaine Commune Habitat en lui adressant un courriel à dpd@plainecommunehabitat.fr ou en écrivant au siège : Plaine Commune Habitat / DPD / 5 bis rue Danielle Casanova - 93200 Saint-Denis.